

SUBDIVISION DES ILES DU VENT
ILE DE TAHITI



Commune de TAIARAPU-EST

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
14 OCT. 2019
N° 2191009 / IDV

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE

N°80/2019/CTE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	27/09/2019
Date d'affichage	27/09/2019
Date de séance	09/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf du mois d'Octobre à 17 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.
Report de la réunion du conseil municipal du 03/10/2019, le quorum n'étant pas atteint.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X	
Présents	15	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X	
Procuration	3	LEHARTEL Moana, 2 ^{ème} Adjoint		X			
Absents	15	PAEPAPETAATA Naura, 3 ^{ème} Adjoint	X			X	
Votants	15	DUFOUR Robert, 4 ^{ème} Adjoint			Vaa MANA		
Pour	14	ATANI Hérold, 5 ^{ème} Adjoint		X			
Contre	0	SUHAS Mata, 6 ^{ème} Adjoint	X			X	
Abstention	1	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint	X			X	
Délibération N°80/2019/CTE Portant désignation des membres du conseil municipal au 102 ème congrès de l'association des maires de France du 18 au 21 novembre 2019 et déterminant les modalités de prise en charge des frais de missions.	RUA Claude, 8 ^{ème} Adjoint				Titaua VIVISH		
	TEURU Séverine, 9 ^{ème} Adjoint		X				
	LENOIR Patricia, Maire Délégué de TAUTIRA	X				X	
	TERAITETIA Annabella, Maire Délégué de PUEU		X				
	MANA Vaea, Maire Délégué de FAAONE	X				X	
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X				X	
	MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller municipal		X				
	TOTELE Sulia, Conseillère municipale	X				X	
	MANA Faarahia, Conseiller Municipal	X				X	
	BUTSCHER Hereiti, Conseillère municipale		X				
	LUCAS Béatrice, Conseillère municipale	X					X
	CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal		X				
	PAHEROO Marcelle, Conseillère municipale		X				
	NUUPURE Juliette, Conseillère municipale		X				
	PATER Marcel, Conseiller Municipal	X				X	
	NUUPURE Voltaire, Conseiller Municipal		X				
	MARERE Teipotemarama, Conseillère municipale				Sulia TOTELE		
	FARAHEI Vane, Conseiller Municipal		X				
	HAPAIRAI Frédéric, Conseiller Municipal		X				
	TETUANUI Eugène, Conseiller Municipal	X				X	
	TIHONI Nélia, Conseillère municipale		X				
	TEFAAFANA Théodore, Conseiller Municipal		X				
	TAHITO Virginie, Conseillère municipale		X				
	METUA Pierrot, Conseiller Municipal	X				X	
	FAUA Aritea,, Conseiller Municipal	X				X	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux



Commune de TAIARAPU-EST

RAPPORT DE PRESENTATION
N°80/2019/CTE

OBJET : Portant désignation des membres du conseil municipal au 102 ème congrès de l'association des maires de France du 18 au 21 novembre 2019 et déterminant les modalités de prise en charge des frais de missions.

P.J. : Pré-programme AMF publié le 23 septembre 2019

La présente délibération consiste d'une part, en la désignation d'une délégation communale dans le cadre du 102ème Congrès des maires de France et, d'autre part, en la détermination des modalités de prise en charge des frais de missions.

L'association des maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF) organise son cent deuxième congrès, du 18 au 21 novembre, à Paris.

« Les maires, au cœur de la République » sera le thème de cette édition.

Compte tenu de l'importance de cet évènement, il convient de désigner des membres du conseil municipal et éventuellement un agent communal.

Quant aux conditions de prise en charge des frais de déplacement et de missions, les indemnités seront versées conformément à :

- la délibération n°84/2017/CTE du 16/10/2017 fixant les montant des frais de mission servis aux élus pour les déplacements hors territoires polynésiens ;
- la délibération n°116/2017/CTE du 23/12/2017 fixant les indemnités de missions occasionnées par les déplacements temporaires des agents de la commune de Taiarapu-Est.

Le montant maximal de l'indemnité de mission journalière pour un élu et un agent est fixé à 14 320 F CFP. Cette indemnité est allouée dans les conditions suivantes :

Montant limite forfait de remboursement : 14 320 XPF		
Taux	Prestation	Montant
65%	Nuitée <i>comprenant le petit déjeuner</i>	9 308 XPF
15%	Repas de midi	2 148 XPF
15%	Repas du soir	2 148 XPF
5%	Frais divers	716 XPF

Les titres de transport (aller/retour Papeete/Paris/Papeete en classe économique) seront pris en charge par la commune.

Les indemnités seront versées sur présentations de justificatifs et sur présentation d'un ordre de mission qui aura été délivré avant le départ. Pour la détermination des nuitées, l'ordre de mission devra revêtir le cachet attestant l'arrivée et le départ du lieu d'hébergement.

Comme chaque année, il est donc proposé de désigner une délégation communale qui pourra indifféremment comprendre élus et cadres.

Tel est le projet de la présente délibération.

SUBDIVISION DES ILES DU VENT
ILE DE TAHITI



Commune de TAIARAPU-EST

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

- DELIBERATION N°80/2019/CTE du 09/10/2019-

Portant désignation des membres du conseil municipal au 102ème congrès de l'association des maires de France du 18 au 21 novembre 2019 et déterminant les modalités de prise en charge des frais de missions.-

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

- - Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- - Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- - Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- - Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- - Vu le décret n° 72.407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- - Vu le décret n° 80-918 du 13 novembre 1980 portant notamment application de la loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977 susvisée ;
- - Vu le budget principal de l'exercice 2019 ;
- - Vu la délibération n° 84/2017/CTE du 16/10/2017 fixant les montants des frais de mission servis aux élus pour les déplacements hors territoires polynésiens ;
- - Vu la délibération n° 116/2017/CTE du 23/12/2017 fixant les indemnités de missions occasionnées par les déplacements temporaires des agents de la commune de Taiarapu-Est ;
- - Vu le préprogramme AMF publié le 23 septembre 2019 ;
- - Oui l'exposé du maire ;

Considérant l'importance des thématiques abordées lors du congrès de l'association des maires de France (AMF) ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 09/10/2019

- ADOpte -

Article 1^{er}: Le conseil municipal désigne les élus suivants pour assister au 102ème congrès de l'association des maires de France (AMF) du 18 au 21 novembre 2019 :

- Monsieur Keitapu MAAMAATUAIAHUTAPU
- Monsieur Frédéric HAPAIRAI
- Monsieur Ariitea FAUA
- Madame Sulia TOTELA
- Madame Saindy HIRIGA
- Monsieur Antoine GANIVET
- Madame Vaea MANA

Article 2 : Le conseil municipal désigne les agents suivant pour assister au 102ème congrès de l'association des maires de France (AMF) du 18 novembre 21 novembre 2019 :

- Madame Tevainui RAOULX née TAEREA
- Madame Lauretta LUCAS

Article 3 : Les frais de transport (Papeete-Paris aller-retour en classe économique) sont pris directement en charge par la commune ou remboursés sur présentation des justificatifs de paiement.

Article 4 : Les frais d'hébergement et de restauration seront pris directement en charge par la commune ou remboursés conformément aux dispositions de :

- la délibération 84/2017/CTE du 16/10/2017 fixant les montants des frais de mission servis aux élus pour les déplacements hors territoires polynésiens.

- la délibération 116/2017/CTE du 23/12/2017 fixant les indemnités de missions occasionnées par les déplacements temporaires des agents de la commune de Taiarapu-Est.

Article 5 : Le montant de l'indemnité de séjour est fixé, comme suit :

Montant limite forfait de remboursement : 14 320 XPF			
Taux	Prestation	Montant	Amplitude Horaire de la mission
65%	Nuitée <i>comprenant le petit déjeuner</i>	9 308 XPF	0 heure à 5 heures
15%	Repas de midi	2 148 XPF	12 heures à 14 heures
15%	Repas du soir	2 148 XPF	19 heures à 21 heures
5%	Frais divers	716 XPF	Pas d'amplitude horaire

Dans le cas où les frais d'hébergement et de restauration sont supérieurs aux plafonds mentionnés ci-dessus, la différence sera à la charge de l'élu ou de l'agent communal. Dans le cas contraire, le remboursement sera calculé sur les dépenses réelles.

Article 6 : Le remboursement des frais s'effectue sur présentations des justificatifs et sur présentation d'un ordre de mission qui aura été délivré avant le départ. Pour la détermination des nuitées, l'ordre de mission devra revêtir le cachet attestant l'arrivée et le départ du lieu d'hébergement.

Article 7 : Les dépenses relatives à ce déplacement (transport, indemnités forfaitaires) sont imputables en section de fonctionnement du budget de la commune au compte 6532-021, 6251-020 et 6256-020 du budget communal, exercice 2019.

Article 8 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé recours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 9 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la subdivision administrative des îles du vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le17 OCT. 2019.....



PRÉ-PROGRAMME

Les maires, au cœur de la République

18 au 21 novembre 2019

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) organise son 102e Congrès du 19 au 21 novembre 2019, à Paris Porte de Versailles (Pavillon 5), en même temps que le Salon des maires et des collectivités locales (SMCL). Il aura pour thème « Les maires au cœur de la République », et sera précédé par la Journée des Outre-mer, le 18 novembre, qui se tiendra cette année à la Maison de la Mutualité.

C'est une édition particulière car elle clôt l'exercice du mandat 2014-2020 mais augure du prochain mandat 2020-2026. Plusieurs temps forts jalonnent ce congrès, avec notamment l'Assemblée générale de l'AMF le mardi 19 novembre et la séance solennelle d'ouverture à laquelle est invité le président de la République, et la séance solennelle de clôture le jeudi 21 novembre.

Après la lecture de la résolution générale, la séance de clôture célébrera l'engagement des maires et de leurs équipes au travers d'un documentaire de Public-sénat, « Les maires, sentinelles de la République » et d'un débat sur l'évolution de leur fonction face aux multiples mutations de la société, avec des maires qui ont marqué le mandat, l'intervention de Martial Foucault, directeur du Cevipof, et d'un grand témoin.

Retrouvez le programme actualisé du Congrès et toutes les infos utiles sur notre site Internet www.amf.asso.fr

[\[\[page_cu\]\]/\[\[page_n\]\]](#)

Lundi 18 novembre 2019 - Journée des Outre-Mer

MAISON DE LA MUTUALITÉ - PARIS 5ème

14h00 à 17h00 Journée des Outre-mer

Mardi 19 novembre 2019

PARC DES EXPOSITIONS - PORTE DE VERSAILLES À PARIS

10h00 à 12h00 DÉBAT | **Intercommunalité : Quelles organisations territoriales pour le prochain mandat ?**
(grand auditorium)

Au moment où le projet de loi « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique » est en discussion au Parlement et à partir des résultats de la vaste enquête CEVIPOF auprès des français et des maires, ce débat d'ouverture du Congrès portera sur les conditions et les enjeux d'une meilleure organisation du bloc communal autour du triptyque : compétences, périmètre et gouvernance, des intercommunalités. Il mettra également en lumière l'articulation entre l'évolution des intercommunalités et le développement des communes nouvelles.

Débat co-présidé par :

- André LAIGNEL, premier vice-président délégué de l'AMF, maire d'Issoudun (36), président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun, président de la commission intercommunalité de l'AMF
- Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, maire d'Albi (81), présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

10h00 à 12h30 FORUM | Construire après la loi ELAN (Salle de la Démocratie locale)

Le Forum entend échanger et débattre sur les enjeux d'un aménagement respectueux des espaces agricoles et naturels et répondre à la demande sociale, dans tous les territoires, d'accès à un logement décent et à un cadre de vie de qualité.

10h00 à 12h30 FORUM | L'engagement des maires pour la protection des citoyens : au quotidien et face aux crises (Salle de la Citoyenneté)

Autorités dotées de pouvoirs de police, au centre du dispositif de prévention de la délinquance, les maires concourent à protéger les personnes, les biens, les activités ainsi que l'environnement ou les données.

Ces actions sont conduites au quotidien ou en situation de crise, toujours au contact de leurs administrés, dans l'instant ou la durée. Le contexte ressenti par nos concitoyens est parfois celui d'un sentiment d'impuissance publique face aux petits délits, aux nuisances et aux incivilités. Les radicalités politiques, sociales et religieuses comme la dégradation des relations à l'autorité réinterrogent les schémas d'intervention.

Dans le cadre de la consultation des maires après le drame de Signes, du projet de loi « engagement et proximité » ou du nouveau plan interministériel de prévention de la délinquance, l'exercice des pouvoirs de police et la mise en œuvre des politiques de prévention impliquent une réflexion renouvelée.

10h30 à 12h30 FORUM | Comment s'adapter au vieillissement de la population ? (Salle de la Nation)

La France compte actuellement plus de 1,3 millions de personnes âgées en perte d'autonomie, elles seront près de 2,2 millions en 2050. Le vieillissement de la population représente un risque social majeur pour notre société. Si les politiques en faveurs des personnes âgées dépendantes appellent des réponses urgentes circonstanciées, il est également nécessaire d'intégrer davantage les besoins et attentes des jeunes séniors très différents de ceux des populations plus âgées.

10h00 à 12h30 FORUM | L'économie sociale et solidaire au service du développement des territoires (Salle Marianne)

L'Economie sociale et solidaire est un autre moyen de concevoir l'économie, au service des gens et des territoires. Cette économie inclusive permet de renforcer le vivre-ensemble et la cohésion sociale-économique. En quoi l'innovation sociale peut être la réponse aux défis sociaux et écologiques de nos territoires ?

14h00 à 15h00 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - SÉANCE STATUTAIRE (grand auditorium) (Réservée aux adhérents)

15h00 à 17h30 SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE (grand auditorium)

Mercredi 20 novembre 2019

PARC DES EXPOSITIONS - PORTE DE VERSAILLES À PARIS

09h30 à 12h30 DÉBAT | Enjeux et conditions du développement des territoires ruraux (grand auditorium)

L'actualité de ces derniers mois a montré que le développement des territoires ruraux constituait, plus que jamais, un objectif national répondant à une demande sociale d'équité territoriale. Ce nouveau contexte nécessite une accélération des réponses à apporter, de nouvelles méthodes de travail et une remise en confiance du maire pour conforter son rôle au plus proche des habitants.

Ce débat a pour objectif d'échanger sur les politiques concrètes mises en œuvre dans les territoires par les maires et les présidents d'intercommunalité rurales. Il s'agira d'évoquer les moyens d'action dont ils disposent, pour créer et favoriser de nouvelles dynamiques. Les débats seront également l'occasion de s'interroger sur les politiques conduites ou annoncées par le gouvernement, en ce qu'elles répondent aux besoins des élus ruraux : ANCT, ORT, Agenda rural...

Débat co-présidé par :

- Jean-Louis PUISSEGUR, maire de Pointis-Inard (31), président de la commission des communes et territoires ruraux
- Rachel PAILLARD, maire de Bouzy (51), rapporteure de la commission des communes et territoires ruraux

09h30 à 12h30 FORUM | Quel maillage hospitalier pour satisfaire aux besoins urgents d'accès aux soins ? (Salle de la Démocratie locale)

La loi promulguée en juillet 2019, relative à l'organisation et la transformation du système de santé, porte l'objectif de développer une offre hospitalière de proximité en se basant sur la gradation des soins et la consolidation des liens entre médecine de ville et médecine hospitalière. Considérant les spécificités propres à chaque territoire et les besoins de leur population, quelles solutions envisager pour réduire les fractures territoriales en matière d'offre de soins hospitalier ?

09h30 à 12h30 FORUM | Tourisme : une compétence exercée au plus près des territoires (Salle de la Citoyenneté)

Lors du dernier Comité Interministériel du Tourisme, le gouvernement a annoncé « une politique du tourisme totalement décentralisée au profit des collectivités ». Pour développer le tourisme, vecteur d'attractivité, les territoires ruraux et urbains vont devoir structurer leur offre touristique, coordonner leurs actions et la promotion.

09h30 à 12h30 FORUM | Les apports de la loi d'orientation pour les mobilités du quotidien (Salle de la Nation)

La loi d'orientation des mobilités entend favoriser une meilleure organisation des déplacements et des transports du quotidien sur l'ensemble du territoire national, notamment dans les zones peu denses. À l'heure de la couverture intégrale du territoire par des autorités organisatrices de la mobilité, comment aller plus loin et proposer de nouvelles solutions de mobilité dans les territoires périurbains et ruraux ?

Ce forum a notamment pour objet d'échanger sur les différentes dispositions de la loi visant à doter les territoires ruraux et périurbains des moyens juridiques et financiers leur permettant de développer une gamme de services de transports en faveur des habitants : lignes régulières, services à la demande, co-voiturage, mobilités électriques, soutien au transport individuel, forfait mobilité, etc.

09h30 à 12h30 FORUM | Les nouvelles opportunités pour le maire employeur après la loi de transformation de la fonction publique (Salle Marianne)

Il s'agit d'échanger sur le rôle du maire employeur en présentant les enjeux, les leviers et les impacts des nouvelles mesures issues de la loi de transformation de la fonction publique.

14h30 à 17h30 DÉBAT | Transition écologique : comment les communes et intercommunalités peuvent-elles répondre aux attentes des habitants ? (grand auditorium)

Les exigences citoyennes vont croissantes vis-à-vis des enjeux environnementaux. Pourtant, force est de constater que de nombreux défis restent à relever : consommateur, entrepreneur, agriculteur, éducateur, élèves, chacun à son niveau peut et doit agir localement. La définition d'une stratégie locale de développement durable, la mobilisation et la coordination de tous les acteurs relèvent des élus de terrain que sont les présidents d'intercommunalité, les maires et leurs équipes municipales.

Débat co-présidé par:

- André Flajolet, vice-président de l'AMF, maire de Saint-Venant (62)
- Mohamed Gnabaly, vice-président de l'AMF, maire de l'Île-Saint-Denis (93)

14h30 à 17h30 FORUM | Les maires face aux défis d'équité territoriale et de justice sociale de l'école (Salle de la Démocratie locale)

Dans un contexte d'inégalités restant fortes entre les élèves en matière de réussite scolaire, les maires et présidents d'intercommunalité, qui se mobilisent depuis de nombreuses années pour améliorer les conditions de scolarisation, s'interrogent sur les conséquences des nouvelles orientations décidées par l'Etat (loi pour une école de la confiance, annonces d'Emmanuel Macron sur la préservation des écoles, plan contre la pauvreté...), et sur leur capacité à y faire face.

14h30 à 17h30 FORUM | L'accompagnement numérique des citoyens : une responsabilité croissante pour les communes (Salle de la Citoyenneté)

Un état des lieux du « New Deal Mobile » et du plan France très haut débit sera fait, avec une information particulière sur le déploiement de la 5G et un focus spécifique sur la situation en Outre-mer. Puis, à travers le témoignage d'élus, il s'agira notamment de rappeler le rôle central de la commune dans l'accompagnement des citoyens, de mettre en avant des initiatives locales (CCAS, Maisons de services au public, ...) et d'en évaluer le coût.

Le forum sera aussi l'occasion d'interpeller l'Etat sur cette responsabilité accrue par le « tout dématérialisé » et sur le rôle des nouvelles Maison France services en la matière. L'accent sera mis sur les modalités de sécurisation juridique de cet accompagnement numérique pour les citoyens comme pour les « médiateurs ». A ce titre, une courte intervention sur la future CNIE sera prévue et une courte intervention des services du Défenseur des droits également.

14h00 à 16h00 FORUM | Fiscalité et dotations en Outre-mer (Salle de la Nation)

14h00 à 15h30 FORUM | La lutte contre l'habitat indigne : enjeux et perspectives d'évolution (Salle Marianne)

Ce forum permettra également de clarifier les premières propositions en matière d'évolution de la politique locale de lutte contre l'habitat indigne (simplification et harmonisation des différentes politiques en matière d'habitat indigne, recherche d'un acteur unique en la matière, pouvoir de police générale du maire, etc.) et d'engager un débat sur celles-ci.

16h00 à 17h30 FORUM | Dépôts sauvages : lutter plus efficacement contre les comportements inciviques (Salle de la Nation)

L'objectif de ce forum est d'échanger les bonnes pratiques qui permettent de renforcer l'efficacité des sanctions, mais aussi de prendre connaissance des avancées dans ce domaine prévues par la loi sur l'économie circulaire.

16h00 à 17h30 FORUM | Mieux prendre en compte les communes et intercommunalités dans les politiques européennes (Salle Marianne)

C'est uniquement en relayant les intérêts des communes et de leurs groupements à travers l'engagement des maires et des présidents d'EPCI, qu'une dimension territoriale se verra intégrée aux politiques européennes, et ce, afin de rapprocher l'Europe de ses territoires et ainsi répondre aux besoins des citoyens.

Jeudi 21 novembre 2019

PARC DES EXPOSITIONS - PORTE DE VERSAILLES À PARIS

09h30 à 12h30 DÉBAT | Finances locales : Quel partage des ressources publiques après la suppression de la taxe d'habitation ? (grand auditorium)

Les lois de finances successives ont pour objectif la réduction du déficit de l'État. Même si les collectivités locales ne sont pas en déficit, elles sont soumises à des contraintes financières sans précédent depuis 2014. L'autonomie financière des communes et des EPCI se trouve en conséquence remise en cause. Est-ce un recul de la décentralisation qui s'affranchit ainsi d'un débat démocratique ? Pourtant, la décentralisation à la française est un atout majeur pour soutenir le développement économique et social du pays. La notion de ressources est ainsi au centre d'un Acte III de la décentralisation. Pour préserver l'autonomie des communes et de leurs intercommunalités, pourquoi ne pas instaurer un partage des ressources publiques ?

Débat co-présidé par :

- Philippe LAURENT, maire de Sceaux, secrétaire général de l'AMF, président de la commission des finances et de la fiscalité locale de l'AMF
- Antoine HOME, maire de Wittenheim, vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération et conseiller régional, rapporteur de la commission des finances et de la fiscalité locale de l'AMF.

09h30 à 12h30 FORUM | La place des femmes dans les politiques publiques (Salle de la Démocratie locale)

Après un travail de fond ayant permis au groupe de travail de l'AMF de recueillir le témoignage, par une enquête, de 7600 femmes élues et de formuler des propositions en matière de parité, ce forum sera dédié au sujet de l'égalité femme/homme dans les politiques publiques et à la mobilisation contre les violences sexistes et sexuelles.

09h30 à 11h30 FORUM | Comment réduire les impacts des nuisances environnementales ? Pollution minière, végétale, industrielle, ... (Salle de la Citoyenneté)

Les maires et les présidents d'intercommunalité n'ont pas les moyens d'empêcher les nuisances environnementales, mais il leur revient d'informer et de sensibiliser la population et parfois de la protéger.

09h30 à 11h30 POINT-INFOS | La réglementation de la communication et du financement en période électorale (Salle de la Nation)

Après une brève présentation des écueils à éviter et des précautions à prendre en période électorale, et un rappel des sanctions encourues, le point info sera l'occasion d'organiser une séance de questions réponses sur :

- les règles de communication en période électorale, y compris concernant les modes de communication en ligne, et en particulier, les réseaux sociaux
- les règles de financement en période électorale.

11h30 à 13h00 FORUM | L'agence nationale du sport : quelle place pour les communes et les intercommunalités ? (Salle de la Citoyenneté)

Crée pour accompagner le développement de l'accès à la pratique sportive pour tous et favoriser le sport de haut niveau et la haute performance sportive, l'Agence nationale du sport est destinée à mettre en œuvre un nouveau modèle partenarial entre l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et les acteurs du monde économique. L'exercice de ses missions, tant au niveau national que territorial, devra tenir compte des attentes du bloc local, principal financeur des politiques sportives.

11h30 à 13h00 POINT-INFOS | L'évolution des conditions d'exercice des mandats locaux (Salle de la Nation)

Le point info sera l'occasion d'informer les congressistes et de les faire débattre sur les dispositions du projet de loi Engagement et proximité touchant les conditions d'exercice du mandat qui seront en cours d'examen par le Parlement. Plus généralement, devant le déficit d'information des élus sur leurs droits, le point info permettra d'évoquer les moyens de remédier à cette méconnaissance, en particulier dans la perspective du prochain renouvellement des conseils municipaux.

14h00 à 14h30 PRÉSENTATION ET VOTE DE LA RÉSOLUTION GÉNÉRALE (grand auditorium)

14h30 à 16h00 SÉANCE SOLENNELLE DE CLÔTURE (grand auditorium)

Version du 23 septembre 2019

[\[\[page_cu\]\]/\[\[page_n](#)